

G-1299/18



PROPOSITION PEB



A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :
 - des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)
 - des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois soit après la réception provisoire des travaux, soit après la fin des travaux :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :
 - des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)
 - des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse : Place des Gueux, 13
Bruxelles, 1000

Demandeur du Permis d'Urbanisme

Nom : Mr Stefanov Alexander
Adresse : Place des Gueux, 13
Bruxelles 1000 - Belgique
Téléphone : 0478/501892
Email : alexander.stefanov@onboardcrm.com
Personne de contact : Stefanov Alexander
Coordonnées : alexander.stefanov@onboardcrm.com

Architecte

Dénomination Architecte(s) Belakbir scprl
Représenté(e) par : Mr Belakir .
Adresse : rue de l'arbre béni, 93 -
Ixelles 1050 - Belgique
Téléphone : 0475/317774; 02 736 85 15
Fax : -
Email : info@ar20.be
Personne de contact : Belakbir E.M.
Coordonnées : info@ar20.be



PROPOSITION PEB

Conseiller PEB

Dénomination : Enesta sprl
Représenté(e) par : Mr Lefebure Denis
Numéro d'agrément : M001003234
Adresse : Rue Fernand Bernier, 15
Saint-Gilles 1060 - Belgique
Téléphone : 02/543.44.08
Fax : 02/543.44.44.
Email : info@enesta.be
Personne de contact : Roman, Séverine
Coordonnées : sroman@enesta.be

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment Gueux (376,84 m² plancher)*

Place des Gueux, 13 - 1000 Bruxelles

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m ²)	Surface de déperdition thermique				travaux aux installations techniques	
					Totale (m ²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m ²	%	m ²		%
Logement rez	-	Habitation individuelle	URS	69,04	104,49	42,28	40,46	42,28	-	Non
Logement etg sup	-	Habitation individuelle	URS	307,80	254,62	59,07	23,20	59,07	-	Non

*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	376,84 m ²

Surface plancher totale des unités:	376,84 m ²

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB a été désigné mais n'est pas requis



PROPOSITION PEB

2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

Aucune étude de faisabilité intégrée n'est requise

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux auprès de l'autorité délivrante (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

2.8 Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées

Bâtiment Gueux (376,84 m² plancher)							
Place des Gueux, 13 - 1000 Bruxelles							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
Logement rez	URS	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
Logement etg sup	URS	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques



PROPOSITION PEB

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Exigence U/R

Les parois rénovées du VP doivent respecter les exigences suivantes:

Parois	Valeurs U/R
valeur U maximale admissible pour les toitures et plafonds du VP	0,24 W/m ² K
valeur U maximale admissible pour les murs en contact avec l'extérieur	0,24 W/m ² K
valeur U maximale / R minimale admissible pour les autres planchers	0,30 W/m ² K / 1,75 m ² K/W
valeur Ug maximale admissible pour les fenêtres (de toiture)	1,10 W/m ² K

Exigence Ventilation

Les travaux aux châssis et/ou les nouveaux locaux prévus déclenchent, dans les locaux concernés, les exigences de ventilation suivantes :

Système de ventilation envisagé

Système A (alimentation naturelle / évacuation naturelle)

Dispositifs envisagés	
Locaux secs	Grille dans fenêtre

CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Type d'annexe	Identifiant de l'annexe
Annexes supplémentaires	Note de calcul PEB

Signature

Je soussigné, Mr Stefanov Alexander, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date : 30.07.2018 Signature : 

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme



RS-227 - NOTE DE CALCUL PEB

23° « Installation technique » :

- a) les systèmes de ventilation;
- b) les systèmes de climatisation;
- c) les systèmes de chauffage;
- d) les systèmes d'éclairage;
- e) les systèmes fixes permettant de transporter des persc charges d'un étage à l'autre du bâtiment;
- f) une combinaison de ces installations;

20° « Système de climatisation » : une combinaison de toutes les composantes nécessaires pour assurer une forme de traitement de l'air dans un bâtiment, par laquelle la température est contrôlée ou peut être abaissée, éventuellement en conjugaison avec un contrôle de l'aération, de l'humidité et/ou de la pureté de l'air;

21° « Système de chauffage » : ensemble des composantes nécessaires pour chauffer l'air d'un bâtiment et/ou chauffer de l'eau chaude sanitaire, en ce compris le ou les générateurs de chaleur, les circuits de distribution, de stockage et d'émission, et les systèmes de régulation;

Habitation				C	0.00
	m ²	h	m ³	Surface INT <input type="text" value=""/>	m ²
nivS5	76.58				80%
niv00	76.58			Volume inf. <input type="text" value=""/>	m ³
niv01	58.48				
niv02	58.48			Résultat test étanchéité à l'air par unité	
niv03 > 2,1m	37.72			n50 <input type="text" value="-"/>	h-1
niv04				v50 <input type="text" value=""/>	m ³ /hm ²
	Surface PEB <input type="text" value="307.8"/>		VP <input type="text" value=""/>		

Procédure PEB - Nature des travaux		URS
Remplacement Inst tech		oui
At total		254.62 m ²
At neuf		59.07 m ²
At neuf / At		23.20%
At rénové		0.00 m ²
At neuf + Rénové / At		23.20%

Surfaces de déperditions										Parois	
PAROIS OPAQUES											
	Orientation générale (non obligatoire)	nb	m	h	m ²	Type paroi	Conseiller peb total / type m ² ch déduits	Travaux sur la paroi			
Dalle sur sol		0	1	17.88	0.00	PL10	0.00	N			
Dalle sur cave exist		0	1	58.70	0.00	PL01	0.00	EX			
Facade avant existante		1	5.75	11.92	68.54	M01	118.68	EX			
Facade avant existante deduction PC		-1	1.91	3.78	-7.22	M01		EX			
Facade arrière existante		1	5.75	14.53	83.55	M01		EX			
Facade extension à déduire		-1	4.45	3.73	-16.60	M01		EX			
Facade extension		1	4.45	3.73	16.60	M10		N			
Facade extension		1	4.02	3.73	14.99	M10	20.87	N			
Toiture inclinées		1	5.75	13.37	76.88	T01	76.88	EX			
Toiture haut rez		1	1	17.88	17.88	T11	17.88	N			
					Total AT		254.62				
							331.2				
PAROIS VITREES / PORTES modifiées											
	Orientation générale (non obligatoire)	nb	m	h	m ²	Type Châssis	total m ² par type de châssis	Travaux sur la paroi	Paroi opaque concernée	Protection solaire	Orientation degré
FAC arrière rez		1	3.66	2.93	10.72	CH10	20.32	N	M10		
FAC arrière rez		1	1.2	2.93	3.52	CH10		N	M01		
FAC arrière rez		1	0.86	2.41	2.07	CH10		N	M01		
Fac etg 01		1	1.57	2.55	4.00	CH10		N	M01		
					0.00		0.00				
							Total surface ch et porte	20.32			
							20.32				

